Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260529-DB2026052913-DE

DEPARTEMENT DES COTES-D'ARMOR

N°2026-05-29-13

COMMUNE DE PORDIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf mai à dix-huit heures et trente minutes, les conseillers municipaux de Pordic légalement convoqués le vingt et un mai 2026 se sont réunis en séance publique sous la Présidence de Madame Michelle CARMES, Maire.

Sont convoqués : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Rozen AUDOUARD, Brigitte CHALVET, Philippe SAUMONT, Pierre-Emmanuel FAUJOUR, Thierry VAUDIN, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Clémence DIRMEIKIS, Marion MEREL, Victor IKEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Léo TOUPIN, Pascal URO, Martine BOUTRY.

PRESENTS : Michelle CARMES, Robert ROLANDO, Patricia BRIAND-FALLER, Alain LEIKINE, Isabelle ANTOINE, Pierrick LE NOANE, Carine RENAUDIER-LASSALLE, Patrick PEDRON, Annick ROUXEL-CALVEZ, Françoise BAUVI, Bertrand HARDY, Brigitte CHALVET, Thierry VAUDIN *(arrive avant le vote du point 4)*, Françoise VATIER, Johan HECQUARD, Corentin LE GALL, Solène ARZUR, Kevin LAINE, Victor IKEAKOR, Gilbert MALLEDANT, Martine BOSCHER, Loïc TARDY, Laëtitia MORIN, Fanny DELVALLEE, Anthony HOURDEL, Pascal URO, Martine BOUTRY.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ (E.S) :
Philippe SAUMONT donne pouvoir à Patrick PEDRON
Rozen AUDOUARD donne pouvoir à Françoise BAUVI
Marion MEREL donne pouvoir à Françoise VATIER
Clémence DIRMEIKIS donne pouvoir à Isabelle ANTOINE
Pierre-Emmanuel FAUJOUR donne pouvoir à Brigitte CHALVET
Léo TOUPIN donne pouvoir à Anthony HOURDEL

ABSENT(S) / EXCUSE (E.S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Isabelle ANTOINE

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33

***

13. Autorisation de Madame le Maire à signer les conventions à venir ou à régulariser pour le passage de réseaux souterrains / aériens et / ou pour la mise à disposition de terrains en vue de l'implantation de transformateurs et autres équipements électriques sur le territoire de Pordic avec Enedis :

Rapporteur : Monsieur Patrick PEDRON, Adjoint aux travaux, voirie et bâtiments

Pièces annexes :

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 022-200056703-20260529-DB2026052913-DE

RAPPORT DE SYNTHESE

Dans le cadre de travaux sur les réseaux électriques réalisés pour le compte d'Enedis, des servitudes sur les parcelles appartenant au domaine privé de la commune de Pordic peuvent être créées au profit d'Enedis.

Afin d'éviter de prendre une délibération à chaque fois, il est proposé de prendre une délibération générale qui permet de signer les conventions à venir ou à régulariser.

DÉLIBÉRATION

Vu l'avis favorable rendu par la commission mixte bâtiments voirie et travaux & commission urbanisme et aménagements en date du 16 Mai 2026 ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer les conventions à venir ou à régulariser pour le passage de réseaux souterrains / aériens et / ou pour la mise à disposition de terrains en vue de l'implantation de transformateurs et autres équipements électriques sur le territoire communal ;

- **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des devis, marchés et autres actes d'engagements liés à l'exécution des travaux afférents ;

- **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les actes authentiques passés avec Enedis, en l'étude des « NOTAIRES DE LA VISITATION » titulaire d'un office notarial à Rennes ou tout autre étude notariale désignée par Enedis, relatifs à la régularisation des conventions Enedis (nouvelles ou anciennes) afin de les publier auprès des services de la publicité foncière et être ainsi opposables aux tiers ;

- **De préciser** que Madame le Maire devra faire état au Conseil Municipal des signatures de conventions avec Enedis ;

- **D'autoriser** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les mois, jour et an susdits
Pour extrait conforme,
Madame Le Maire,
Michelle CARMES.